

UN NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT, LE CREDIT ACHAT D'INTRANT GROUPE EXPERIMENTE DANS LA FILIERE SOJA AU NORD-BENIN

N. TIDJANI^{1,2}, N. OLLABODE², D. M. TOURE³, J. A. YABI^{1,2}

¹Ecole Doctorale des Sciences Agronomiques et de l'Eau, Université de Parakou, BP 123 Parakou, Bénin.

²Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur les Dynamiques Economique et Sociale, Faculté d'Agronomie, Université de Parakou, BP : 123 Parakou, Bénin.

³Direction de la Législation Rurale et de l'appui aux Organisations Professionnelles et à l'entrepreneuriat Agricole (DLROPEA) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin.

*Auteur correspondant : Email : nafiou.tidjani@yahoo.fr Tél : (+229) 9787 2807

RESUME

En Afrique Subsaharienne, la production agricole est hautement impactée par un accès limité aux intrants de qualité et aux crédits en temps réel. Face à cette situation, la coopération financière allemande (KfW) a initié un partenariat avec la Faïtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin pour la mise en place d'un outil de crédit adapté au besoin des agriculteurs. Ainsi, une phase pilote du Crédit Achat d'Intrant Groupé (CAIG) a été expérimentée dans les communes de N'Dali, Nikki et Kalalé au Nord-Bénin auprès de 22 coopératives de producteurs de soja choisies de manière raisonnée en fonction de leur capacité productive. Cette phase pilote a permis d'expérimenter l'application de 40 Kg/ha de semences certifiées de soja, 2 L/ha d'herbicides faaba-soja, 3 sachets/ha d'inoculum, 100 Kg/ha d'engrais NPK et un montant de 50 000 FCFA/ha en espèce pour les travaux de mise en culture (labours et semis). Ces intrants sont mis en place par l'intermédiaire des CLCAM avec l'appui de l'Union Nationale des Producteurs de Soja du Bénin et de ProCIVA. Le CAIG a permis aux bénéficiaires d'améliorer le rendement de la production de soja qui est passé d'environ 1 T/ha à 2,1T en moyenne à l'hectare. Le CAIG-soja représente une approche gagnant-gagnant permettant d'accroître les revenus des producteurs et de leurs organisations, tout en permettant à la FECECAM de diversifier son portefeuille.

Mots-clés : CAIG, coopérative, modèle de financement, Nord-Bénin, soja.

ABSTRACT

A NEW FINANCING MODEL, GROUP INPUT PURCHASE CREDIT TESTED IN THE SOYBEAN SECTOR IN NORTHERN BENIN

In sub-Saharan Africa, agricultural production is highly impacted by limited access to quality inputs and real-time credit. Faced with this, German financial cooperation (KfW) has initiated a partnership with the banks of savings and mutual credit of Benin for the implementation of a credit tool adapted to the needs of caregivers. Thus, a pilot phase of the Credit Purchase of Grouped Input (CAIG) is being tested in the municipalities of N'Dali, Nikki and Kalalé in North Benin with 22 cooperatives of soy producers chosen in a reasoned manner according to their productive capacity and their need for production factors. This pilot made it possible to experiment with the application of 40 kg per ha of certified soybean seeds, 2 liters per ha of faaba-soy herbicides, 3 sachets per ha of inoculum, 100 kg per ha of NPK fertilizer and an amount of FCFA 50,000 per ha in cash for cultivation work (plowing and sowing). These inputs are implemented through CLCAM with the support of the National Union of Soybean Producers of Benin and ProCIVA of GIZ. It emerges from this experiment that the CAIG has enabled beneficiaries to improve the yield of soybean production, which has increased from around 1T per ha to 2.1T on average per hectare. They actually used the credits and inputs for useful purposes, unlike the practices of misappropriation of the object of credit observed previously. The loan repayment rate is already around 90% before maturity. CAIG-soy represents the win-win approach that can increase the incomes of producers and their organizations and allow to diversify the agricultural credit portfolio of FECECAM.

Keywords: CAIG, cooperative, financing model, North Benin, soy.

INTRODUCTION

La plupart des populations de l'Afrique Subsaharienne demeure rurale malgré la forte pression démographique au cours de ces dernières décennies (FAO & CEDEAO, 2018). L'agriculture étant pluviale, reste la principale activité dominante et le socle de l'économie de ces pays (Aho & Capo Chichi, 2019). Le secteur agricole emploie près de 70 % de la population africaine et contribue à 50 % au PIB des pays africains en fournissant 95 % de l'offre alimentaire avec plus de 95% des ressources d'exportation (FAO, 2014). Néanmoins, ce secteur agricole ne dispose pas des moyens nécessaires pour son développement ; ce qui rend les chaînes de valeur et les filières agricoles peu performantes et peu productives (Sossou *et al.*, 2013). Ainsi, la croissance de la productivité agricole nécessite l'adaptation de l'agriculture aux exigences de l'économie marchande pour la réduction de la pauvreté et de la faim (Zahoui, 2016). L'utilisation des intrants agricoles de bonne qualité dévient alors une alternative pour augmenter le rendement des principales cultures vivrières et de rentes pour satisfaire la demande alimentaire (Kante *et al.*, 2017). La sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie en milieu rural ne sont possibles sans l'usage d'intrants de qualité et l'accès aux crédits agricoles (Kante *et al.*, 2016, IDFC, 2004). Malheureusement, les banques classiques et certains Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) se sont désintéressés du secteur agricole suite à la faillite des banques de développement agricole due aux désengagements des États africains du secteur agricole et la restructuration des services agricoles pour la libéralisation économique et la décentralisation (Moumouni, 2013). Or, les politiques d'ajustement devaient rehausser les prix des produits agricoles à travers la libéralisation des marchés et la dévaluation de la monnaie en faveur de ces produits, mais elles n'ont fait qu'aggraver les situations précédentes (Sahel, 2002).

La restructuration des marchés financiers ruraux ont procréé une raréfaction du crédit agricole (Niyongabo & Périlleux, 2010). L'offre limitée de services financiers dans le monde agricole demeure une contrainte majeure qui entrave la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté (Patat, 2007). Cette offre limitée est due à l'exclusion de l'agriculture des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui n'étaient pas

prêts à financer les activités agricoles mais plutôt les activités telles que le commerce, les services, les transformations artisanales des produits locaux (Sahel, 2002). L'agriculture était vue comme une activité ayant une rentabilité incertaine avec des besoins spécifiques dont les risques sont les incertitudes (Mees *et al.*, 2019). En effet, ces incertitudes constituent une barrière pour les SFD qui ont pour objectif la sécurisation de leurs actifs (Niyongabo, & Périlleux, 2010).

La production agricole des pays de l'Afrique Subsaharienne déjà vulnérable aux aléas climatiques, est hautement impactée par un accès limité aux intrants et aux crédits (FAO, 2012). Ce qui constitue une barrière aux exploitations familiales d'accéder aux innovations et aux technologies agricoles (Zoundi & Hitimana, 2005) et accroît les difficultés à capitaliser les bénéfices et épargner (van Asseldonk *et al.*, 2013). Or, la diffusion des innovations dans le monde agricole ne peut se faire sans un financement diversifié, rapproché, souple et adapté aux besoins des agriculteurs (Traoré *et al.*, 2020). Ainsi, l'accès aux intrants de qualité et aux crédits agricoles en temps réels constitue un maillon primordial de la filière agricole au Bénin (FAO et CEDEAO, 2018). L'absence d'intrants de qualité et spécifique pour chaque culture, contraint les agriculteurs du Bénin à appliquer des intrants de coton aux autres cultures et la mise en place tardive des crédits monétaires amènent les agriculteurs à détourner ces derniers de leur objectif principal. Le manque de financement agricole contraignent les agriculteurs à aller contracter de crédits auprès des usuriers à des taux d'intérêt avoisinant 100 % au début des campagnes pour l'achat d'intrants et la rémunération de la main d'œuvre (opérations de labour et de semis) en particulier (Henry *et al.*, 2018). Parfois ces agriculteurs remboursent ces crédits en contrepartie avec des produits agricoles dont le prix est souvent en faveur des usuriers (Jessop *et al.*, 2012). Ce cercle vicieux de bradage de la production et de faibles revenus, dans lequel beaucoup d'agriculteurs se trouvent, les place dans une situation de forte vulnérabilité (van Asseldonk *et al.*, 2013). Face à ces situations, la mise en place des intrants de qualité au niveau de tous les maillons des filières agricoles s'avère indispensable pour une agriculture durable et productive (De & Ki-Zerbo, 2017). C'est dans ce cadre que l'initiative spéciale « Un seul monde sans faim » du Ministère allemand de la coopération économique et du développement

(BMZ), la coopération financière allemande (KfW) a initié un partenariat avec la Faïtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin). Cette initiative a pour but, entre autres, de promouvoir le financement rural soutenable à travers des intermédiaires du secteur financier. La recherche de nouveau mode de financement a fait naître l'idée de mettre en place une phase pilote d'octroi Crédit d'Achat d'Intrants Groupés (CAIG) au bénéfice des producteurs de soja et de leurs organisations. La région retenue pour mener ce pilote est le Borgou où la FECECAM a implanté en septembre 2018 à Parakou, un nouveau Centre Financier aux Entreprises (CFE) à vocation principalement agricole. L'objectif du CAIG est d'accroître de manière significative la productivité et la rentabilité de la production de soja, par un accès à des intrants de qualité au bon moment et la diffusion d'un itinéraire technique performant.

Cet article se propose d'analyser les perceptions des bénéficiaires du CAIG, les contributions des acteurs impliqués et d'évaluer les résultats obtenus de la phase pilote du CAIG introduit dans le portefeuille de la FECECAM au Bénin afin de les mettre en perspective dans les mécanismes du financement agricole et les politiques d'accompagnement des agriculteurs au Bénin. De façon plus spécifique, il vise à (i) décrire la relation entre les différents acteurs impliqués, (ii) analyser le circuit de financement, (iii) analyser les effets du CAIG sur le rendement des producteurs bénéficiaires. Enfin, l'article tente de répondre aux questions suivantes : .quels sont les enseignements tirés de cette expérience ? Les crédits proposés ont-ils été adaptés aux capacités des Coopératives de producteurs et ont-ils répondu à leurs besoins ? Quels aménagements proposer ?

CADRE THEORIQUE

Le Crédit Achat Intrants Groupés (CAIG) est un nouveau mécanisme de financement développé et mise en œuvre par le partenariat de l'UNPS, de ProCIVA et de la FECECAM-Bénin dans la filière soja au Bénin. Le CAIG consiste à octroyer un crédit en nature composé d'intrants de qualités et un montant en espèces à bonne date aux producteurs en groupes et le remboursement de ce crédit est fait à la fin de la récolte avec un taux d'intérêt. Le CAIG permet aux producteurs à intensifier la productivité agricole par l'apport d'intrants de qualité au moment opportun et l'application d'un itinéraire

technique performant. Ce nouveau mécanisme de financement est une innovation dans le monde du financement rural. Ainsi, une innovation est une « *amélioration durable de l'efficacité économique globale de la société* » (Noailles, 2011). L'innovation est couronnée de succès quand elle est centrée sur une cible donnée, réactive et participative, pratique, à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties-prenantes, avec en partie un partenariat, durable et dynamique (FAO, 2013). En effet, l'approche orientée vers les acteurs, développée par Long (1992) a été mobilisée dans la présente étude. Selon l'auteur, l'approche orientée vers les acteurs « *permet d'analyser les actions et réactions des individus/ groupes dans les systèmes d'innovations institutionnelles et technologiques dans lesquels ils sont impliqués d'une part, et permet la déconstruction des interventions de développement d'autre part* » L'approche orientée vers les acteurs permet de mieux comprendre comment les conditions socioprofessionnelles des acteurs influencent leurs perceptions (Moumouni, 2013) et interprétations du CAIG.

Par ailleurs, Le crédit est une opération qui consiste à se dessaisir du bien, à céder un pouvoir d'achat, à prendre un engagement en échange de la promesse d'une contre prestation différée dans le temps, la confiance l'emportant sur la crainte du risque (Branger, 1964). Il existe deux types de crédit agricole: le crédit de production et le crédit de consommation. Selon Goodland *et al.* (1999), le crédit de production est l'un des types de financements indispensable en milieu rural dontont besoin les agriculteurs pour la mobilisation des ressources de production (terre, main d'œuvre, intrants agricoles, capital...) afin de générer des revenus de leurs activités, que ce soit des activités de court terme comme le petit commerce ou des investissements à long terme comme l'amélioration des outils agricoles ou la terre pour obtenir un produit dont l'utilisation concoure à l'amélioration du bien-être.

Selon la théorie économique néoclassique, les agents détenant la ressource financière sont mis en relation avec ceux qui ont besoin de cette ressource et qui sont capables de l'acheter dans un système appelé « marché financier ». Dans ce marché, cette ressource a un prix qui est le taux d'intérêt qui doit être libéralisé pour favoriser l'allocation optimale de la ressource (Babagnack, 2018). Pour que le marché financier fonctionne bien à une échelle plus large, il faut donc des structures d'intermédiation qui vont s'occuper du marché financier rural, d'où la naissance des microfinances. L'innovation

apportée par ces microfinances étaient d'une forme spécifique qu'est le crédit solidaire avec de nouvelles formes de garantie sociales, remplaçant ou complétant les garanties matérielles classiques (Jessop *et al.*, 2012). La plus utilisée est la caution solidaire où l'emprunteur appartient à un groupe qui se porte caution pour le remboursement du crédit. S'il est défaillant, le groupe rembourse à sa place. Cette forme de garantie est utilisée sous plusieurs formes: caution d'un groupe de cinq emprunteurs qui se cooptent dans le système. Ce principe a été un des facteurs clé du développement de la microfinance. Mais il rencontre aussi des limites car les formes de garantie peuvent être multiples et combiner garantie sociale et matérielle. Chaque institution de microfinance adapte son propre système de garantie à sa structure et aux contextes dans lesquels elle travaille. Par ailleurs, les hypothèses de la théorie classiques sur la causalité entre développement financier et croissance débouchent sur plusieurs niveaux d'analyse des effets induits par l'émergence du secteur intermédiaire dans les marchés de crédit ruraux (capacité de mobilisation de l'épargne, mobilité des ressources et efficacité de leur allocation correspondant), dans leur ensemble (Doligez, 2004). Mais, au-delà des effets économiques induits par l'ajustement des différents marchés dans le cadre de la théorie de l'équilibre général, l'importance des transactions-liées dans le fonctionnement des marchés de crédit incite à s'intéresser également à la question des externalités liées à ces innovations financières sur les marchés de la terre, des biens et des services, ou du travail (FAO/ADA, 2016).

MATERIELS ET METHODES

ZONE D'ETUDE

L'étude a été conduite au cours de la campagne

agricole 2019-2020 au Nord du Bénin dans quelques communes par l'intermédiaire de l'UNPS. Les communes retenues pour la phase pilote sont : Kalalé (commune d'intervention de ProCIVA), Nikki et N'Dali dans le Borgou. Les bénéficiaires sont les coopératives de base de l'UNPS qui se sont mis en conformité selon la loi de l'OHADA. Le choix de ces communes part du fait qu'elles sont les zones à forte production du soja en termes d'emblavure de superficies et du tonnage annuel de production. Ces zones sont celles où la forte demande en des besoins de facteurs de production du soja a été exprimée à l'UNPS Bénin au cours des campagnes passées. De plus, elles font partir du Pôle de Développement Agricole (PDA 4) au sein duquel la filière soja est la filière locomotive. Tous les bénéficiaires du CAIG et quelques responsables du ProCIVA, de la FECECAM et de l'UNPS, et les fournisseurs ont été interviewés dans le cadre du présent travail.

COLLECTE DES DONNEES

Dans la zone d'étude, 38 coopératives de production du soja ont été retenues pour cette étude. 22 coopératives de soja bénéficiaires du CAIG (soit 99 producteurs du soja dont 28 femmes et 71 hommes) ont été retenues et 16 coopératives de production du soja non bénéficiaires du CAIG (soit 78 producteurs du soja dont 25 femmes et 53 hommes) ont été choisies de manière raisonnée et aléatoire en fonction des critères du CAIG, de leur capacité productive, de leur besoin en facteurs de production et de leur adhésion à la faitière afin de faire une typologie spatiale de la demande en intrants de qualité et de crédits en temps réels pour un monde sans faim. Ces 22 coopératives sont celles auprès desquelles le CAIG a été expérimenté. Les données collectées concernent la campagne agricole 2019-2020 et elles sont collectées en février, 2020. Les coopératives explorées pour cette étude sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Structure de l'échantillon.

Sample structure.

Zones d'étude	Effectifs des coopératives		Nombre de personnes par communes	
	Bénéficiaires du CAIG	Non Bénéficiaires	Bénéficiaires du CAIG	Non Bénéficiaires
Kalalé	14	10	55	48
Nikki	05	03	29	15
N'Dali	03	03	15	15
Total	22	16	99	78

RESULTATS

ROLES ET RELATIONS DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LE CAIG

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus d'octroi du CAIG : les OPA de soja, la FECECAM Bénin, le ProCIVA et les fournisseurs d'intrants.

FECECAM-Bénin

La Faïtière des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM-Bénin) a pour rôle d'offrir aux coopératives de soja des services financiers et non financiers décentralisés afin d'améliorer leurs conditions de vie tout en assurant sa pérennité. Elle se charge d'octroyer de crédit en espèce pour les opérations d'entretiens (préparation du sol, semis, etc.) et de la production. La FECECAM représente ainsi le partenaire financier de l'UNPS Bénin qui est la faitière des OP de la filière soja.

En effet, les dossiers de demande de crédit CAIG sont constitués conjointement par la coopérative et les agents de crédit des CLCAM des communes bénéficiaires de l'expérience du CAIG, puis les demandes complétées sont soumises aux comités de crédit de chaque CLCAM pour analyse et approbation. Après approbation, un montant en espèce de 50 000 FCFA par hectare est accordé à chaque membre des OP pour leur permettre d'effectuer les premiers travaux de mise en culture (préparation du sol et semis). Par ailleurs, la FECECAM-Bénin remet les kits de production composé des intrants (semences certifiées, inoculum, engrais NPK¹⁴⁻¹⁴⁻¹⁷ et herbicide soja) en quantités correspondant aux superficies à emblaver, et une somme en espèces pour couvrir au moins partiellement les frais de mise en culture. La FECECAM-Bénin paye en amont les fournisseurs en attendant le remboursement des crédits par les producteurs.

Fournisseurs d'intrants

Dans le but de répondre aux besoins en intrants de la production de soja, les principales faitières de producteurs de la filière l'UNPS, mobilise et distribue les semences certifiées et l'inoculum, souvent acquis auprès de l'IITA (*International Institute of Tropical Agriculture*) au Nigeria, de SoProSeB au Bénin et Centre de Recherche et de la Promotion de la culture des Champignons

de l'Associations pour la Gestion Intégrée et Durable de l'Environnement (CRPCC/AGIDE) au Togo. Concernant les engrais (NPK¹⁴⁻¹⁴⁻¹⁷ en microdose). C'est la Société pour le Développement du Coton (SODECO) qui est l'importateur tandis que KLASS International est le fournisseur de l'herbicide (Faaba Soja).

Les semences certifiées, les inoculas et les herbicides sont ainsi fournis aux coopératives par leur faitière qui est l'UNPS Bénin.

OP et faitière

Les OP sont les coopératives de base de l'UNPS Benin créées et mise à jour conformément à la loi de de L'OHADA afin de pérenniser la vie associative. L'UNPS Bénin est la faitière des OP soja qui représente ces coopératives auprès des institutions et partenaires. Les OP et l'UNPS-Bénin garantissent aux producteurs de soja qu'ils peuvent être parties prenantes dans les décisions du développement rural et de l'agriculture en particulier. En outre, l'UNPS a pour rôle de défendre les intérêts des OP en général et des producteurs de soja en particulier pour la promotion de la filière soja à travers le renforcement des capacités des membres, l'accès aux facteurs de production durable, le développement des opportunités de marchés et un plaidoyer au niveau national et international. En effet, l'UNPS assure la facilité, des OP, par conséquent les producteurs de soja, à l'accès aux intrants de qualité et aux crédits tout en rassurant la FECECAM du remboursement effectif des fonds par ces derniers à travers l'organisation de la vente groupée, les stratégies d'écoulement des produits sur le marché mise en place par la faitière et la disponibilité des partenaires d'achat. Elle sensibilise les OP à la mobilisation des cautions solidaires pour l'obtention des crédits.

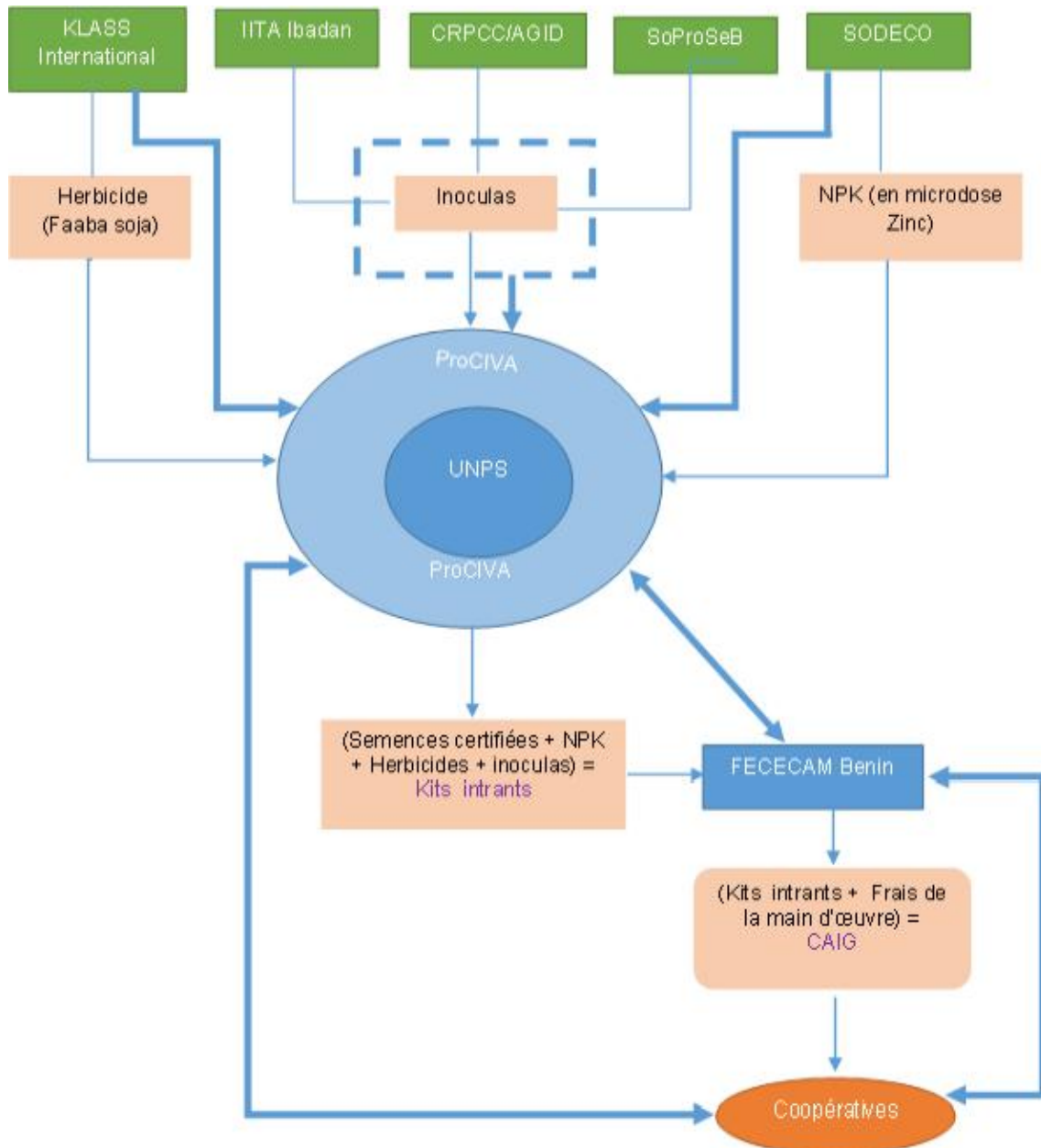
À l'approche d'une nouvelle campagne, l'UNPS élabore un plan de campagne dans lequel les besoins en intrants et en crédits des coopératives, le prix d'achat et le prix de revente, la logistique de collecte et de mise en place des intrants, etc. sont inscrits. Ensuite, les dossiers de demande de crédit CAIG sont ainsi constitués conjointement par les agences de la FECECAM, puis ils sont soumis aux comités de crédit des CLCAM pour analyse et approbation. Les demandes d'intrants sont ainsi envoyées aux fournisseurs. Elle se charge de l'acheminement des intrants aux CLCAM, qui à leur tour les distribue aux coopératives pour la

répartition à leurs membres respectifs. Elle veille au suivi dans la distribution des intrants et leur usage effectif par les producteurs de soja à travers des missions de visite de terrain. À la fin de la récolte, elle se charge de la sensibilisation en vue du remboursement du Crédit à la CLCAM à l'issue des ventes groupées.

ProCIVA/GIZ

Cette organisation a joué un rôle important en mettant en place un programme de renforcement des capacités des OP pour les aider à aborder les négociations sur le soja dans de bonnes conditions. ProCIVA a mobilisé une expertise indépendante pour analyser les propositions de réforme avancées des OP CIV dans la filière soja au Bénin. ProCIVA joue le rôle de facilitateur-négociateur car il facilite l'accès de l'UNPS Bénin aux intrants de qualité près de ces fournisseurs et aux crédits près de la FECECAM-Bénin. Ainsi, ProCIVA joue le rôle de l'intermédiation entre la faitière, la FECECAM-Bénin et les fournisseurs. Par ailleurs, il renforce les capacités des OP sur les techniques d'intensification et de Bonnes Productions Agricoles (BPA), la formalisation, la gouvernance

des coopératives selon la loi de l'OHADA, le Farmer Business School (FBS), les stratégies de mobilisation des ressources, la gestion financière et administrative des OP et l'organisation de la commercialisation commune pour un accès facile au marché pour assurer le remboursement effectif des crédits par les producteurs de soja et l'amélioration de leurs conditions de vie. Il accompagne l'UNPS Bénin dans la recherche du marché d'écoulement du soja grain et la signature du contrat d'achat et de vente avec leurs divers partenaires. Il organise des ateliers stratégique multi-acteurs réunissant les OP, l'IMF, le ou les fournisseurs d'intrants, le ou les acheteurs y compris lui-même en amont de la campagne pour appuyer la négociation des conditions d'application du dispositif du CAIG et préciser tous les détails et délais du dispositif. Il assure un suivi rapproché de l'UNPS Bénin dans le processus du CAIG à ne pas surestimer leurs besoins en intrants, en financements et aussi dans le déroulement des différentes étapes du CAIG. Les services d'appui du ProCIVA aux OP participantes, viennent rassurer les CLCAM en réduisant les risques liés au remboursement du CAIG. La figure 1 résume le circuit de mise en œuvre du CAIG.



Légendes

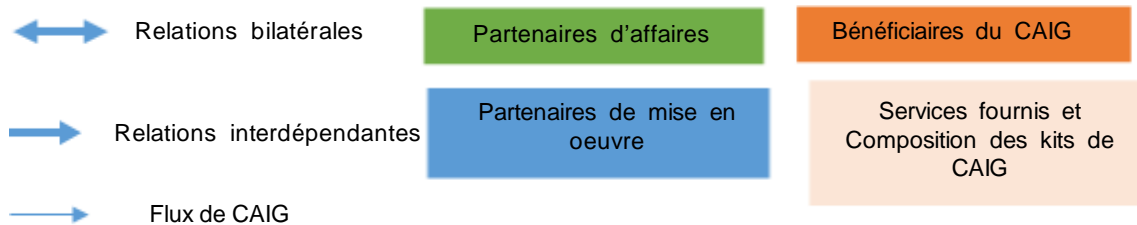


Figure 1 : Flux du CAIG, relations entre les acteurs impliqués et leurs services fournis.

CAIG flox, Relationship between the actors involved and their services provided.

COMPOSITION DES KITS CAIG POUR LA PRODUCTION DE SOJA

Les kits de production distribués aux producteurs de soja par coopérative sont en fonction de la superficie déclarée par le producteur à emblaver au cours de la campagne agricole. Pour une superficie de 1 ha de soja, le kit est composé de 40 Kg de semences certifiées, 3 sachets d'inoculum, 2 L d'herbicide « faaba soja », 2 sacs

d'engrais de 50 Kg de NPK₁₄₋₁₄₋₁₇ et une main d'œuvre de 50 000 FCFA (pour financer les travaux de préparation du sol et le semis) pour une valeur totale de 120 000 FCFA à l'hectare. La valeur des intrants par hectare a été établie à 70 000 FCFA et représente le crédit intrants en nature (tableau 2). Les coopératives retenues reçoivent les kits après le dépôt de chaque membre sur son compte personnel pour une garantie représentant 15 % du montant du prêt.

Tableau 2 : Composition du Kits CAIG pour 1 ha de production de soja.

Composition of CAIG kits for 1 ha of soybean production.

Intrants	Quantités/ha	Prix unitaire en FCFA	Montant global en FCFA
Semences certifiées	40 Kg	600	24 000
Inoculum	3 sachets de 100g	2500	7 500
Engrais NPK	100 Kg	265	26500
Herbicides Faaba soja	2L	6 000	12 000
Coût total intrants	--	--	70 000
Crédits de main d'œuvre en espèce	1	50 000	50 000
TOTAL		--	120000

CRITERES D'ADMISSIBILITE ET CONDITION LIEES AU CAIG

Pour être éligible ou admissible au CAIG, la coopérative doit être constituée légalement et agréée ou reconnue par une autorité publique (avoir son agrément ou son récépissé de reconnaissance) selon la loi de l'OHADA et être membre d'une CLCAM des communes retenues. Elle doit respecter les critères généraux de la politique de crédit de la FECECAM après l'accord du crédit et s'engager à respecter l'itinéraire technique prescrit par le CAIG. Quant aux bénéficiaires finaux du crédit qui sont les coopérateurs, ils doivent ainsi être impérativement membre d'une coopérative retenue et respecter les textes fondamentaux de celle-ci. Ils doivent avoir de bons antécédents de crédit, puis démontrer leur capacité de remboursement.

Par ailleurs, la durée du crédit CAIG est en fonction du cycle de production et plafonné à 12 mois avec un taux d'intérêt de 1,58 % mensuel, calculé sur le solde restant dû (crédit dégressif). La garantie minimum d'épargne nantie de 15 % du crédit suivie du cautionnement solidaire des membres de la coopérative. Les frais d'étude de dossier s'élèvent à 1 % du montant de crédit sollicité.

RENDEMENT OBTENU PAR LES BENEFICIAIRES DU CAIG

Dans la zone d'expérimentation du CAIG, la superficie moyenne emblavée par les bénéficiaires est de 2,93 ($\pm 2,94$) ha alors qu'elle est de 2,71 ($\pm 3,55$) ha pour les non bénéficiaires. La variation de la superficie emblavée par les producteurs du soja n'est pas significative ($p \geq 5\%$), donc la superficie emblavée ne varie pas en fonction du type du producteur et de la commune. Le rendement moyen à l'hectare obtenu par les bénéficiaires du CAIG est de 2 173,18 ($\pm 216,08$) kg et est de 1 114,75 ($\pm 476,53$) kg pour les non bénéficiaires du CAIG. La commune de Kalalé a les meilleurs rendements moyens soit 2,21 t/ha pour les bénéficiaires du CAIG et 1,17 t/ha pour les non bénéficiaires comparativement à ceux obtenus dans les autres communes. Le rendement moyen varie significativement dans les communes d'étude au seuil de 1 % (tableau 3). L'analyse comparative des rendements du soja des deux types de producteurs du soja montre que le CAIG a entraîné une augmentation du rendement de 1058,25 Kg/ha (soit 1,05 t/ha) et est significatif à 1 % ($t = 19,69$; $ddl = 175$; $P = 0,000$). Alors, on retient que le CAIG a un effet positif sur le rendement du soja, par conséquent

une incidence positive sur les conditions socioéconomiques des bénéficiaires du CAIG au Nord du Bénin.

Tableau 3 : Rendement obtenu par les bénéficiaires du CAIG.

Yield obtained by CAIG beneficiaries.

Variabes	Communes	Bénéficiaires du CAIG	Non Bénéficiaires	Ensemble	Test de t-Student
Superficie emblavée (ha)	Kalalé	2,10 (2,65)	2,52 (3,33)	2,31 (3)	t = - 0,61 ; ddl=175 ; P=0,53
	N'Dali	2,26 (2,46)	4,03 (4,81)	3,15 (3,86)	
	Nikki	3,06 (3,60)	1,56 (1,11)	2,74 (3,27)	
	Total	2,41 (2,94)	2,71 (3,55)	2,54 (3,22)	
Rendement (Kg/ha)	Kalalé	2 210,50 (259,36)	1 178,42 (525,03)	1694,46 (662,29)	t = 19,69 ; ddl=175 ; P=0,000
	N'Dali	2 080,83 (108,84)	907,50 (249,67)	1494,16 (625,98)	
	Nikki	2 150,16 (141,13)	1 065,62 (346,52)	1915,67 (493,67)	
	Total	2 173,18 (216,08)	1 114,75 (476,53)	1706,75 (634,85)	

() : écart-type

PERCEPTION DES PARTIES PRENANTES DU CAIG

Les bénéficiaires

Dans la généralité, suite aux analyses de discours des coopérateurs, le CAIG est un mécanisme de financement qui leur permet de réaliser à bonnes dates les différentes opérations culturales de la production du soja. Ce système leur a permis d'avoir accès à des innovations technologiques dans la production du soja qui ont induit des effets positifs sur leur productivité et leur rentabilité. Le CAIG a contribué à l'organisation et à la structuration de la filière soja au Bénin, qui était au paravent inorganisé. Ce qui ne profite pas les producteurs constituant les maillons phares des chaînes de valeurs (CVA) de la filière soja. En effet, le CAIG a plus renforcé la professionnalisation des producteurs avec l'appui du ProCIVA à travers des actions telles que la formalisation et la gouvernance des coopératives, l'appui technique à l'intensification de la production, le FBS, la commercialisation groupée, etc., son rôle de facilitateur-négociateur et son intermédiation. Ainsi, les OP ont vu le produit CAIG comme une opportunité de compléter leur offre de services tant technique que financier. Ce mécanisme a permis aux producteurs d'ajuster leurs stratégies d'allocation des ressources dans la production du soja et de mettre en place une innovation dans ce contexte. A cet effet, le président d'une coopérative dans la commune de Nikki a déclaré (encard 1) :

Encard 1 : Propos du président de la coopérative GNONKOURO KALI de la commune de Nikki.

« Au sein de notre coopérative, nous avons loué un tracteur et nous avons engagé des manoeuvres pour les opérations de préparation du sol et les semis y compris les traitements et la fumure des plants. Nous ne prenons pas en main les crédits en espèces octroyés. Nous laissons ce fond dans notre compte et après la prestation de services par les ouvriers, ils partent à la CLCAM pour percevoir les droits de prestation suite à l'approbation des factures pro-forma par le comité de gestion de la coopérative. Cette stratégie nous a permis d'appliquer les innovations diffusées dans la production du soja. Elle épargne également tous les coopérateurs du détournement du crédit à d'autres fins qui crée l'insolvabilité du crédit. »

Par ailleurs, le CAIG a suscité dans la tête des coopérateurs et leur faitière la commercialisation groupée et organisée comme celle du coton afin de prélever la fonction critique pour assurer le fonctionnement de la faitière et la pérennisation des acquis de divers partenaires. Ceci dans le souci de renforcer leur stratégie d'accéder facilement au marché et d'avoir des partenaires d'achats standards avec des contrats. La fonction critique constituera à prélever un montant forfaitaire par tonne commercialisée qui selon les coopérateurs sera définie par l'UNPS dans les prochains conseils. Le CAIG donne une opportunité au soja d'être une culture de rente au Bénin après le coton et l'anacarde.

Hormis sa rentabilité, cette culture contribue d'une part à la régénération de la fertilité des sols déjà dégradés. C'est sur ce, que les producteurs s'adonnent plus la culture du soja. A cet effet un membre de la coopérative SOUKIANA 1 de Kalalé affirme :

Encard 2 : Propos d'un coopérateur qui a adhéré au CAIG pour la production du soja.

« Je me suis lancé dans la production du soja et adhéré au CAIG à cause de l'accès aux intrants, du profit et de la satisfaction des besoins en temps réel. Le nouveau mécanisme du financement pour permet d'éviter le bradage de nos produits ce qui fragilise notre économie et déstabilise notre compte d'exploitation. De plus, à la vente en groupe, je prends mon argent cash (en une seule tranche) comme celui du coton et de rembourser en même temps le crédit à la CLCAM. J'arrive à réaliser mes souhaits et satisfaire mes besoins fondamentaux en améliorant les conditions de vie de ma famille car cela me conserve dans le ménage le titre du "chef ménage" au vus de tous. »

Malgré les multitudes atouts, avantages et intérêts qu'offrent le CAIG, les bénéficiaires sont confrontés à certaines contraintes qui constituent un frein pour leur adhésion massive à ce mécanisme de financement dans la production du soja. Elles concernent l'indisponibilité des terres cultivables, des équipements et matériels de production et de la main d'œuvre, etc. En effet, la terre étant un facteur de production indispensable pour la production agricole dans les pays de l'Afrique de l'ouest, elle présente des difficultés énormes qui affectent la production du soja au sein des exploitations des producteurs. La disponibilité de ce facteur en proportion voulue par les producteurs cause un véritable problème dans le rang de ces producteurs. Face à cela, voici les déclarations d'un coopérateur de la commune de N'Dali sur la disponibilité des terres pour la production du soja (encard 3).

Encard 3 : Propos d'un membre de la coopérative NONSINA sur la disponibilité des terres pour la production du soja.

« Il n'y a plus de terres. Ils ont déjà presque tout occupé. Même si tu trouves des terres, on te dit que ça appartient à une famille ou un clan. Les terres sur lesquelles nous cultivons tous sont des héritages sauf quelques-uns qui ont acquis par don ou achat. L'achat et le don n'existe presque plus car les propriétaires terriens cherchent à sauvegarder ces terres pour leur descendant. »

La disponibilité insuffisante de terre pour les producteurs vue qu'ils sont dans l'optique de la diversification agricole dans un contexte d'adaptation aux variabilités climatiques pour la sécurité alimentaire, fait qu'ils n'arrivent pas à emblaver la superficie voulue pour la production du soja. Cette indisponibilité de la superficie est due à la pression démographique et à l'augmentation du nombre du producteur chaque année. Les producteurs sont aussi confrontés à d'autres barrières qui sont liées au manque d'équipements et matériels agricoles adaptés. À cela, un coopérateur de la zone d'étude a déclaré (Encard 4) :

Encard 4 : Propos d'un coopérateur sur les contraintes liées à l'adhésion massive du CAIG.

« Les équipements et matériels que nous utilisons sont acquis par achat sur fonds propres. Personne ne nous a fait don/subvention de ces équipements et matériels raison pour laquelle nos équipements sont plus/moins rudimentaires. Le CAIG n'a pas prévu les équipements et les matériels avancés pour la production du soja tels que les appareils de traitement, motoculteur, bâches, batteuses, les pesons et autres matériels dont le paiement sera à la portée du coopérateur ou de la coopérative. »

Les responsables de la FECECAM-Bénin

Le CAIG est un mécanisme de financement qui leur a permis d'élargir leur portefeuille de clients au nord Bénin et a contribué à la diversification du portefeuille agricole qui était largement concentré sur le coton. Le CAIG constitue un développement de nouveaux marchés et

perspectives de croissance pour la FECECAM car il y a plus d'assurance sur l'utilisation finale des crédits. Les bénéficiaires ont réellement utilisé les crédits et intrants à des fins utiles contrairement aux pratiques de détournement d'objet du crédit qu'on observait antérieurement. Les délais du remboursement ont été respectés par la majorité des coopératives. Le taux de remboursement des crédits a avoisiné 90 % avant l'échéance. Avec l'intervention du ProCIVA, le CAIG a été une approche novatrice gagnant-gagnant qui a contribué à l'accroissement de la productivité et les revenus des producteurs et de leurs organisations.

Les fournisseurs d'intrants

L'implication des fournisseurs dans le CAIG constitue pour ces derniers un accès aux marchés pour l'écoulement de leurs produits. Il a entraîné un développement des marchés de partenariat et de mieux consolidés le marché d'achat d'intrants. Il a suscité une augmentation du chiffre d'affaire et leur contribution à la promotion de l'économie institutionnelle et locale et au développement relationnel dans le monde du business. Par ailleurs, les modes de paiement et de livraison auxquels leurs partenaires d'affaires ont opté, sont défectueux car le demandeur n'est pas l'avaliseur. Ces modes doivent être en effet revus pour un accroissement des volumes et de la qualité des produits sur le marché des achats groupés.

ProCIVA

Le CAIG a permis d'établir une synergie pour le renforcement organisationnel et technique aux coopératives dans la filière soja. Ce mécanisme contribue à l'établissement des liens d'affaires entre les OP et les autres acteurs pouvant propulser le développement de la filière soja. En tant que facilitateur-négociateur, les OP doivent profiter de ce mécanisme pour être autonome et indépendant des SFD dans l'avenir. Avec cette expérience, les OP et leur faitière doivent être capable d'aller négocier les marchés d'écoulement de leurs produits à l'international, d'ailleurs ce que ProCIVA fait déjà avec l'UNPS pour assurer la stabilité des revenus agricoles.

DISCUSSION

Les résultats de cette étude permettent de décrire la relation entre les différents acteurs

impliqués dans le CAIG, d'analyser le circuit de financement et les effets du CAIG sur le rendement des producteurs bénéficiaires. En effet, il ressort de ceux-ci que le CAIG est une innovation dans le monde du financement rural. Cette innovation est couplée avec d'autres innovations agricoles (BPA, FBS, renforcement de capacités sur la vente groupée, la mobilisation des ressources, gestion des OP, etc.) afin de permettre aux bénéficiaires d'obtenir un meilleur revenu. L'effet positif du CAIG sur la rentabilité du soja est dû aux diverses actions de suivi et de renforcement offerts aux bénéficiaires par les acteurs impliqués dans le mécanisme. Cela explique que le CAIG est donc supposé être un moyen pouvant amener les producteurs de soja à accéder aux marchés pour l'écoulement du soja grain. Les résultats obtenus sont en adéquation avec ceux de Zoundi et Hitimana (2005) qui avaient obtenu qu'en Afrique de l'Ouest, les facteurs nécessaires à l'application des innovations dans le monde agricole sont les intrants et le crédit de production, et surtout des opportunités de marché. L'accès aux intrants de qualité et au crédit permet aux producteurs d'optimiser les cycles agricoles et financiers par l'achat d'intrants aux prix planchés et la vente des produits aux prix plafond car selon Jessop et *al.* (2012), la pauvreté oblige souvent les producteurs à brader leurs récoltes faute d'accès à des financements et ceux-ci restent cantonnés dans des activités peu productives. Les OP qui se sont engagées dans la pratique de la commande groupée d'intrants tirent leur revenu de l'activité de commercialisation des produits récoltés à la fin de chaque campagne agricole (Moustapha, 2012).

Par ailleurs, l'analyse de perceptions révèle que les enquêtés à divers niveaux perçoivent le CAIG de la même manière. Le CAIG est ainsi comme une stratégie d'augmenter le taux d'accès des agriculteurs aux crédits agricoles en structurant le marché des intrants agricoles. Cela explique l'achat des intrants en groupe crée pour les fournisseurs un marché sécurisé pour l'écoulement des intrants à un prix stabilisé à des OP dont la solvabilité est garantie par la FECECAM. Par conséquent, ils changeront leurs stratégies de commercialisation et privilégieront désormais l'achat groupé des intrants, qui vise plus la mobilisation de ressources complémentaires. A cet effet Moumouni (2013) avait conclu que la mobilisation des ressources financières est une

préoccupation partagée par la plupart des principaux acteurs. Le CAIG est le fruit d'un processus soutenu de co-construction en partenariat avec les SFD et les Coopératives Villageoises de Producteurs et productrices du Soja (CVPS). Les besoins des agriculteurs ne portent pas que sur les aspects techniques et économiques, mais aussi sur les aspects de gestion de leur exploitation. C'est pour cela que l'UNPS en partenariat avec ProCIVA ont déployé sur le terrain des animateurs pour le suivi, l'appui-conseils pour renforcer les capacités des OP en gestion des exploitations et des coopératives, centrés sur les approches participatives, impliquant davantage les coopérateurs pour mieux prendre en compte leurs attentes.

Le rendement moyen à l'hectare obtenu par les bénéficiaires du CAIG est de 2,17 t/ha et est de 1,11 t/ha pour les non bénéficiaires du CAIG avec une variation significative entre les communes d'étude au seuil de 1 %. Cette variation du rendement entre les deux groupes de producteurs du soja est due à la qualité des intrants (semences, herbicides, engrais) et du crédit numéraire mis à la disposition de certains producteurs à la bonne date et les différentes formations de bonnes pratiques de productions, etc. que ces derniers ont bénéficié près de l'UNPS et du ProCIVA. De plus l'obtention du meilleur rendement par les bénéficiaires peut s'expliquer par l'application et l'utilisation effective des intrants, crédits, connaissances acquises et le suivi rapproché des techniciens de terrain du ProCIVA et UNPS. Le faible rendement chez les non bénéficiaires s'explique par la non maîtrise des itinéraires techniques de production moderne du soja, l'usage des intrants de mauvaise qualité, le manque de moyens financiers pour l'acquisition de la main d'œuvre pour les diverses opérations de production et de récolte. Le CAIG a amélioré le rendement de 1,05 t/ha au cours de la campagne agricole 2019-2020. Alors, le rendement obtenu dans la présente étude par les bénéficiaires du CAIG est inférieur à celui obtenu Ollabodé *et al.* (2017). Ainsi, les résultats obtenus corroborent à ceux de Ollabodé *et al.* (2017) qui avaient trouvé qu'à N'Dali au nord-Bénin, le rendement moyen du soja était 1236,53 Kg/ha et qu'il augmenterait de 275,547 Kg/ha lorsqu'on octroie du crédit agricole au producteur. De même, Odè *et al.* (2016) avaient obtenu que l'accès aux facteurs de production par les agriculteurs du nord bénin améliore significative leur productivité et par conséquent

leur niveau de prospérité au sein de leur communauté. Le CAIG augmenterait le taux d'accès aux crédits des agriculteurs qui était très faible, et prouvé par Biao (2011), qui avait démontré que l'accès au crédit dans les zones rurales du Bénin est encore très faible car la plupart des agriculteurs dépendent de l'épargne personnelle qu'ils investissent dans leurs activités respectives.

CONCLUSION

Malgré les délais de mise en place relativement courts avant le début de la campagne agricole, la FECECAM constituent une opportunité de mise en place de ce pilote CAIG-soja avec un potentiel élevé de développement et un risque financier modéré. Cette approche n'a été possible qu'avec la collaboration de l'UNPS qui a bénéficié du soutien de ProCIVA/GIZ dans toutes les étapes de mise en œuvre de cette initiative. L'intérêt de l'UNPS à jouer un rôle central dans l'approvisionnement en intrants et les possibilités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs avec l'appui du ProCIVA qui sont des facteurs importants ayant contribué au succès du pilote. Le CAIG-soja représente pour les partenaires impliqués, une approche novatrice gagnant-gagnant qui peut accroître la productivité et les revenus des producteurs et de leurs organisations, tout en offrant une perspective réelle de diversification du portefeuille de crédit agricole de la FECECAM. Mais aussi une opportunité de diffusion des innovations au profit des producteurs.

Les producteurs et productrices ont bien apprécié le CAIG ; ce qui a suscité une manifestation d'intérêt de la part de plusieurs autres. Les intrants ont été de bonne qualité ; ce qui a permis une amélioration significative des rendements. L'analyse des données a révélé que le rendement le plus faible est de 1,1 t/ha et le plus élevé est de 2,8 t/ha. La mise en place tardive des crédits a prolongé l'échéance contractuelle pour le remboursement à fin juillet 2020. Or le renouvellement du crédit est conditionné par le remboursement total du crédit en cours. Des réflexions sont en cours pour écourter les échéances de crédit en vue du renouvellement de l'initiative. Les sensibilisations faites à l'endroit des producteurs et productrices sur la nécessité d'un remboursement anticipé a permis d'enregistrer déjà des cas de remboursement

total avant échéance. Aussi la quasi-totalité des coopératives ont planifié le remboursement total des crédits pour fin juin et début juillet.

Les opérations de post récoltes (récolte, battage, vannage, emballage et transport) ont été les plus coûteuses pour les bénéficiaires du fait de l'utilisation de la main d'œuvre manuel et non des équipements modernes.

REFERENCES

- Biaou B. A., 2011. Analyse de la rentabilité économique et financière de la filière soja dans les communes de savè et de Ouèssè. Thèse d'ingénieur agronome. FA/UP. p 99.
- FAO et Commission de la CEDEAO, 2018. Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural – Bénin. Serie des Évaluations Genre des Pays. Cotonou. 148 pp.
- FAO, 2013. Financement des chaînes de valeur agricoles – Outils et leçons. Rome.
- FAO/ADA, 2016. Innover pour des mécanismes inclusifs de financement agricole et d'atténuation des risques – L'exemple de Tamwil El Fellah au Maroc, Ramirez, J. et Hernandez, E. Rome, Italie.
- Henry, M. K., Crispin, M. B., & Kapemba, M., 2018. Impact de l'accès au crédit intrant sur les performances des exploitations agricoles de Banza-ngungu.
- Henry, M. K., Crispin, M. B., & Kapemba, M., 2018. Impact de l'accès au crédit intrant sur les performances des exploitations agricoles de Banza-ngungu.
- Jessop R, Diallo B., Duursma M, Mallek A, Harms J, Manen B V., 2012. Assurer l'accès à la finance agricole. Conclusions d'une étude horizontale couvrant le Cambodge, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie, la Thaïlande et la Tunisie. Rapport principal de l'AFD, 138 p.
- Kante M., Chepken C., & Oboko R., 2017. Revisitant les facteurs affectant l'utilisation des TIC sur l'information relative aux intrants agricoles par les paysans dans les pays en voie de développement d'Afrique et Asie. *Journal of Information Systems and Technology Management* 14 (2) pp. 169-189. DOI: 10.4301/S1807-17752017000200003
- Long N., 2003. An Actor-oriented Approach to Development Intervention. In Cruz D.A. (ed.), *Rural life improvement in Asia, Japan*, Report of the APO Seminar on Rural Life Improvement for Community Development, 22-26 April 2002.
- Long N., 1992. From Paradigm Lost to Paradigm Regained: The case of An Actor-oriented Sociology of Development. In Long N., Long A. (eds.), *Battlefields of Knowledge, The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. London, Routledge, p. 16-46.
- Moumouni I. M., 2013. Perceptions des acteurs sur le financement des services agricoles au Bénin. *Économie rurale* [En ligne], 334 | mars-avril 2013, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3915> ; DOI : 10.4000/economierurale.3915
- Moustapha A. M., 2012. La commande groupée d'intrants agricoles : un mécanisme d'approvisionnement. Fiche de bonne pratique, FAO Niger, 10 p.
- Niyongabo E. & Périlleux A., 2010. Microfinance et financement de l'investissement en milieu rural: Potentiel des coopératives et synergies avec les politiques publiques. *Mondes en développement*, 152(4), 45-56. DOI:10.3917/med.152.0045.
- Noailles P., 2011. De l'innovation à l'innovateur Pour une approche structuraliste de l'innovation. *La Revue des Sciences de Gestion*, 247-248(1), 13-28. DOI:10.3917/rsg.247.0013.
- Ode A. C., Yabi A. J., Alpha D. and Bachabi F.-X., 2016. Sécurisation du crédit agricole au Bénin: une étude empirique sur le portefeuille-client de Agrifinance Parakou. *International Journal of Innovation and Scientific Research* 22 (1), pp. 112-122. DOI: <http://www.ijisr.issr-journals.org/>
- Ollabodé N., Tovihoudji, P. G., Labiyi A. I., Aihounton G. B., Adimi O. G., Yabi J. A., 2017. Déterminants du rendement de soja dans la commune de N'Dali au nord Bénin. *Ann. UP, Série Sci. Nat. Agron. Hors-série n°1*, 35-42.
- Patat C., 2007. La microfinance en milieu rural: analyse à partir de l'expérience de l'IRAM. Mémoire de master 2 professionnel, CIAHPD, université Paris I, Panthéon, Sorbonne, 77p.
- Roudier P., Kane C., Leblois A., Sultan B., & Weber S., 2019. Deux exemples de stratégies de gestion du risque agricole en Afrique de l'Ouest: services climatiques et assurances indicelles. *Faire face aux risques en agriculture: Perspectives croisées de chercheurs et de professionnels*, 239.

- Todomé L., Lejars C., & Hamimaz R., 2019. Les contrats agricoles affectent-ils différemment les producteurs et les productrices? Cas de la filière riz au Bénin. *Alternatives Rurales* (7), 15p. DOI : <https://agritrop.cirad.fr/594295/>
- Traoré A., Bocoum I., & Tamini L. D., 2020. Services financiers: quelles perspectives pour le déploiement d'innovations agricoles en Afrique? *Economie rurale*, (1), 77-94. DOI : [org/10.4000/economierurale.7549](https://doi.org/10.4000/economierurale.7549)
- Van Asseldonk M. Burger K., Maitre d'Hotel E., Muller B., Le Cotty T., and Meijerink G., 2013. Lier l'Assurance-récoltes et le crédit rural. Rapport Gestion des Risques Agricoles pour le Project Africain (FaRMAf). 18pp. LEI-Wageningen UR, Den Haag.
- Van Asseldonk M. A. P. M., Burger K., d'Hotel E. M., Muller B., Le Cotty T., & Meijerink G. W., 2013. *Lier l'Assurance-récoltes et le crédit rural*. LEI Wageningen UR/FaRMAf Gestion des Risques Agricoles pour le Projet Africain.
- Zoundi S. J., Hitimana L., 2005. Défis de l'accès des exploitations familiales aux innovations agricoles en Afrique de l'Ouest: implications institutionnelles et politiques. *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, OCDE, Paris. 15 p.
- Paul B., 2018. Marchés financiers de l'Afrique centrale: changements structurels et performances. Gestion et management. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2018. Français.DOI= ffNNT : 2018MON30012ff. fftel-01921507f.